

2022-2023

CONTRAT D'ETUDES CAMPUS



CAMPUS OZANAM EPIL

238 rue du Faubourg de Roubaix - LILLE

03 20 21 98 80

<http://www.groupe-oc.fr>

Table des matières

BIENVENUE AU CAMPUS OZANAM !	3
PREAMBULE	3
PARTIE 1 : STRUCTURE DU CAMPUS OZANAM	4
1- LES FORMATIONS CAMPUS OZANAM	4
2- LE CADRE DE FORMATION	5
2.1 UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE.....	5
2.2 DES DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES INDIVIDUALISES	7
2.3 OUVERTURE SUR LE MONDE PROFESSIONNEL	9
2.4 LE CADRE DE VIE CAMPUS OZANAM	9
PARTIE 2 : LE REGLEMENT	11
1- ACCES – ENTREES ET SORTIES DE L’ETABLISSEMENT	11
2- FREQUENTATION SCOLAIRE.....	12
2.1 HORAIRES DES COURS	12
2.2 ASSIDUITE	12
3- VIE QUOTIDIENNE	14
3.1 COMMUNICATION	14
3.2 CONTROLE DES CONNAISSANCES	14
3.3 PERIODES DE STAGE.....	15
3.4 ACTIVITES SALARIEES.....	15
4- ATTITUDE ET COMPORTEMENT	16
4.1 RESPECT DE SOI ET D’AUTRUI	16
4.2 CONDUITES ADDICTIVES.....	16
4.3 PERTE ET VOL.....	17
5- CHARTE D’USAGE DU RESEAU INFORMATIQUE.....	17
6- ACTIVITES SPORTIVES	17
7- RESTAURATION.....	17
8- FOYER ETUDIANTS	17
9- CENTRE DE DOCUMENTATION ET D’INFORMATION	18
10- DISCIPLINE	18
ACCUSE DE RECEPTION DU CONTRAT D’ETUDES	19

BIENVENUE AU CAMPUS OZANAM !

PREAMBULE

Les équipes pédagogiques, éducatives et administratives du Campus OZANAM vous souhaitent la bienvenue.

Vous avez le projet, à l'issue des deux ans que nous passerons ensemble, d'accéder à un poste de technicien supérieur (chef de projet) ou de poursuivre vos études.

Pour vous y aider, nous avons construit un environnement favorable à votre épanouissement. Le Campus, c'est :

- Une équipe à votre écoute (référents filière, profs principaux, suivi étudiant)
- Des parcours pédagogiques individualisés (DOIng et ProGé)
- Des activités ouvertes à tous (culture, projets, sport)
- Une ouverture sur le monde professionnel
- Un cadre de vie chaleureux (Animations BDE, Foyer...)

Vous y partagerez une expérience commune faite d'engagement et de responsabilité qui y seront valorisées (CAPS & GO, Note d'implication Campus)

Votre travail personnel ainsi que votre implication sont les garants de résultats concrets et de l'atteinte de vos objectifs.

Vous avez des capacités ! Développons-les conjointement et avec enthousiasme tout au long de votre parcours dans le respect du contrat d'études qui suit !

Laurent DECROIX
Responsable pédagogique

Sébastien URBANIAK
Directeur Campus

PARTIE 1 : STRUCTURE DU CAMPUS OZANAM

Le groupe OZANAM-EPIL-CAMPUS est une communauté éducative fondée sur les principes généraux de tolérance et de respect d'autrui qui favorise la réussite humaine, intellectuelle et spirituelle.

Les formations post-baccalauréat du groupe OEC sont regroupées dans une structure appelée « CAMPUS ». L'organisation du CAMPUS OZANAM permet à chaque apprenant(e) de construire son projet de formation, d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études.

Chacun de ses membres est concerné par la vie du CAMPUS OZANAM. Pour cela, il doit respecter les règles présentées dans ce contrat.

1- Les formations CAMPUS OZANAM

Le Campus propose les formations suivantes :

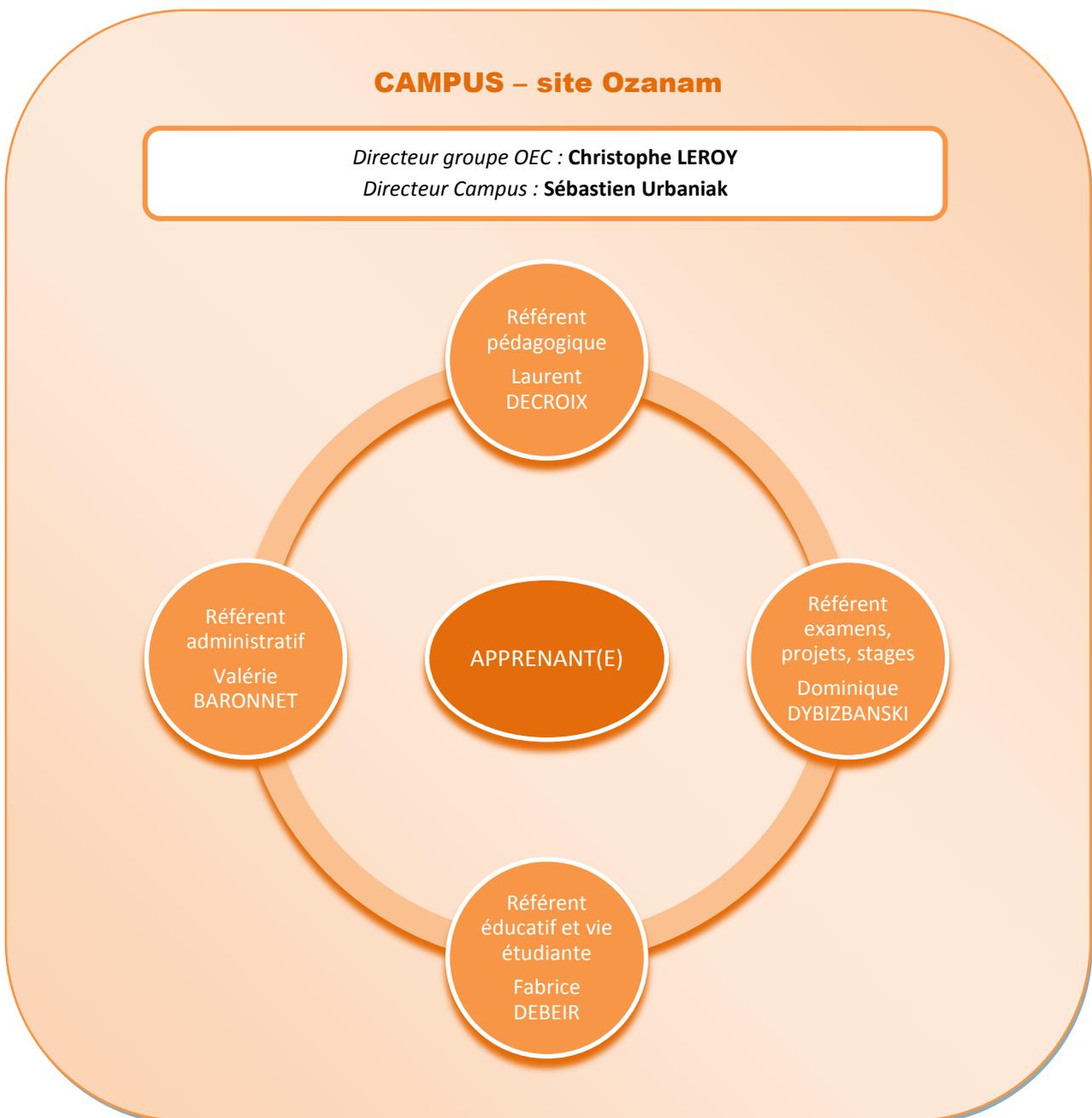
- BTS « Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques »
- BTS « Electrotechnique » Formations initiale et apprentissage
- BTS « Management Economique de la Construction » Formations initiale et apprentissage module BIM
- BTS « Maintenance des Systèmes » Formations initiale et apprentissage
 - *Option Systèmes de Production*
- BTS « Métiers des Services à l'Environnement »
- BTS « Systèmes Numériques »
 - *Option (A) Informatique et Réseaux*
 - *Option (B) Electronique et Communication*
- Licence « Commercialisation de Produits et Services »
- Licence « Economie de la Construction en Environnement BIM »

2- Le cadre de formation

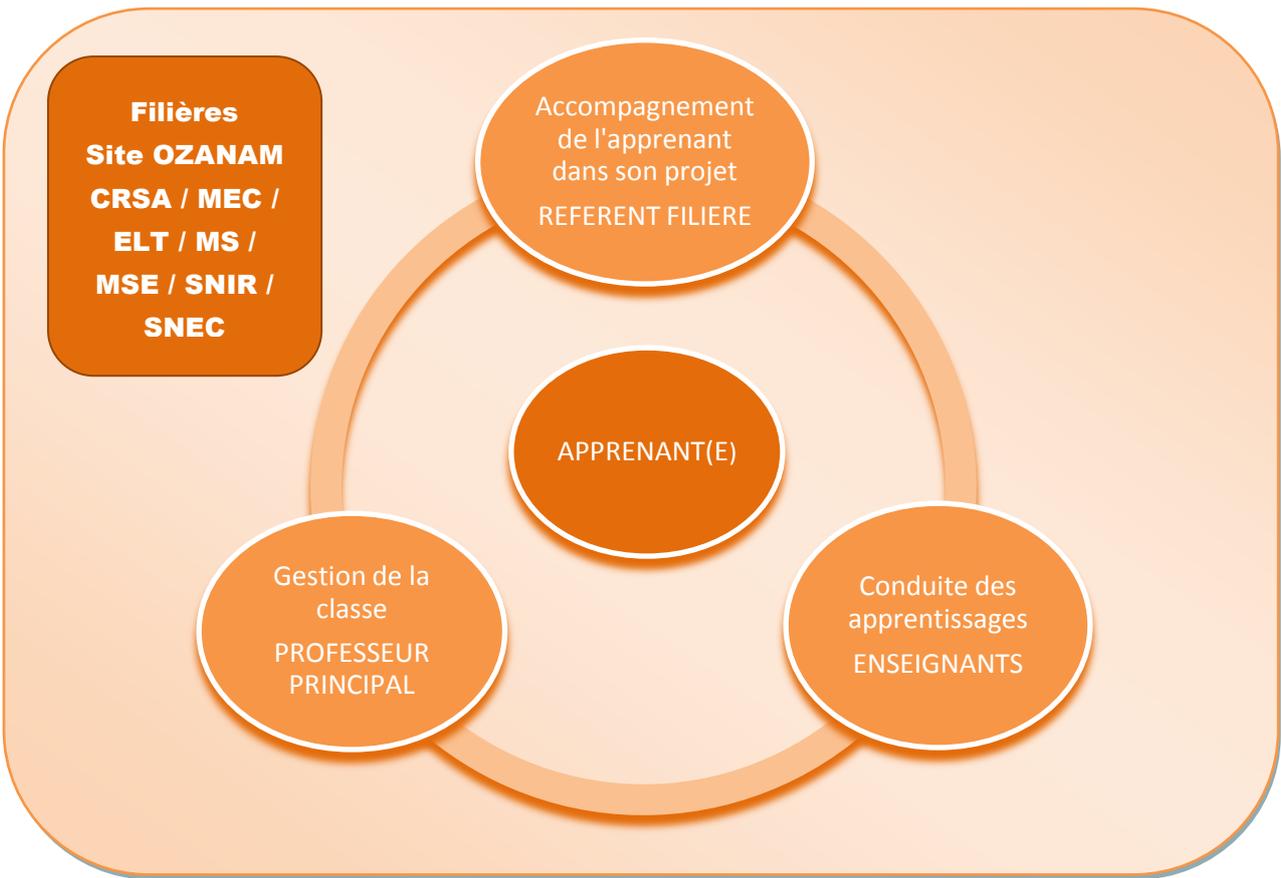
Soucieux d'accompagner les apprenants dans leur projet de vie professionnelle, le Campus Ozanam élabore des dispositifs et des partenariats spécifiques afin qu'ils acquièrent une autonomie intellectuelle, un esprit d'initiative, une ouverture sur les autres et le monde.

2.1 Une équipe à votre écoute

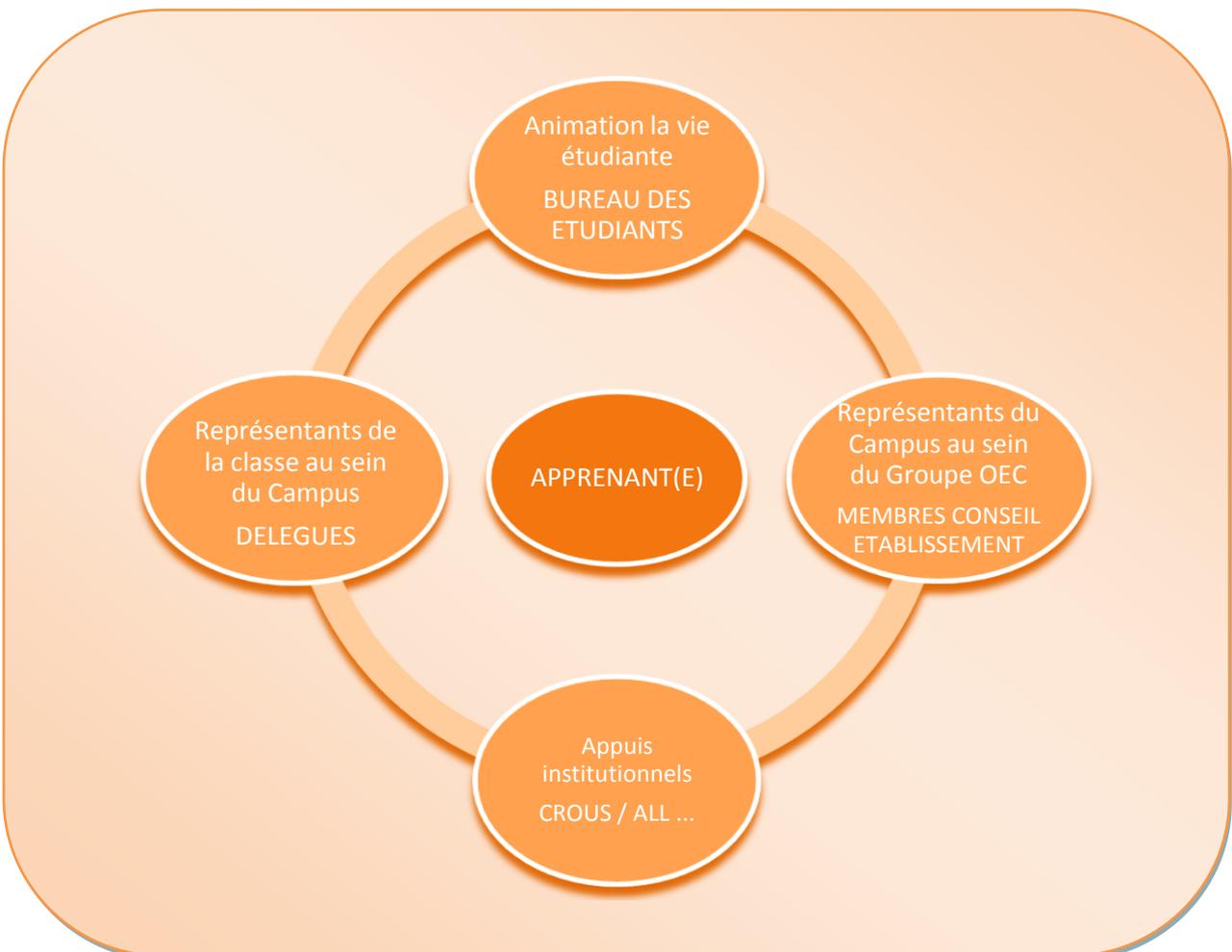
Structure Campus Ozanam



Structure Filière



Structure Estudiantine



2.2 Des dispositifs pédagogiques individualisés

Parcours DOIng (Dispositif Objectif Ingénieur)

Destiné aux apprenant(e)s dont le projet est d'atteindre un niveau Bac+5 (Ingénieur ou Master2) en passant par une Section Technicien Supérieur.

Se renforcer en math-sciences, se préparer au passage de certification en langues vivantes, participer aux modules culturels ou de « projet », se préparer aux entretiens et construire son projet de formation pour être admis en étude longue et surtout y réussir.

Parcours ProGé (favoriser l'insertion Professionnelle ou la poursuite d'études en licence)

Dispositif initialement conçu pour les bacheliers professionnels et maintenant ouvert à tous.

Suivre un enseignement d'accompagnement personnalisé (travailler en petit groupes avec un professeur pour surmonter les difficultés, combler les lacunes et acquérir les bonnes méthodes), collaborer avec d'autres étudiants dans le cadre des modules culturels ou de « projet » du Campus.

Ateliers et modules des parcours DOIng et ProGé

- Accompagnement personnalisé : Renforcement méthodologique et disciplinaire. Remédiation. Accompagnement individualisé.
- Atelier théâtre : Etude du théâtre grâce à une pratique de spectateurs, une expérience plateau, et des apports théorique qui se conclue par une représentation publique au Théâtre du Nord.
- Oz'ciné : Approche théorique et pratique du cinéma dont la finalité est la réalisation d'un film concourant à différents festivals de courts-métrages.
- Atelier écriture : Productions écrites encadrées qui permettent d'exprimer sa pensée tout en améliorant orthographe, grammaire et conjugaison (2023).
- Oz' Drone : Concevoir des parcours et des objets techniques liés au pilotage de drones, et organiser un événement public.
- Oz' On : Organiser des activités en lien avec les engagements « développement durable » du Campus : déchets, mobilité, frise climat...
- Oz&Go : Organiser et vivre un stage à l'étranger dans le cadre de la charte Erasmus +.
- Bureau Des Etudiants : Moment dédié et espace de travail afin que le BDE puisse mener à bien ses projets.

ORGANISATION DES ACTIVITES TRANSVERSALES BTS

- Tous les vendredi matin sur le Campus OZANAM nous vous proposons un panel d'activités transversales afin de vivre le Campus ensemble et différemment.
Exception faite de l'activité "Atelier Théâtre" qui a lieu le jeudi de 18h à 20h à l'ISEN.
- **La participation à une activité transversale est obligatoire pour les cycles DOIng BTS1, DOIng BTS2 et DOIng MSE.**
- Les activités transversales sont facultatives pour les BTS1 néanmoins, une participation active vous permet de bonifier vos appréciations scolaires et d'augmenter votre moyenne générale.
- **L3P** : Possibilité de suivre un double cursus (BTS / Licence) en partenariat avec l'Université Catholique de Lille.
- **Nous rappelons que l'Accompagnement Personnalisé est obligatoire pour tous les BTS.** (BTS1 selon emploi du temps. BTS2 le vendredi matin)

	BTS1				BTS1 - BTS2		BTS2			
08h00	DOIng BTS1 <i>Math / Sciences (semestre 1)</i> <i>Certification Anglais (semestre 2)</i> K. Hansal / M. Routier (F10)				DOIng MSE <i>Math / Sciences</i> S. Waroquier / F. Vi (F02)		L 3 P		DOIng BTS2 <i>Certification Anglais (semestre 1)</i> <i>Math / Sciences (semestre 2)</i> K. Hansal / M. Routier (F09)	
09h00									Accompagnement Personnalisé BTS2 <i>Culture Générale / Mathématique</i> <i>Physique / Chimie / Technique</i>	
10h00	Oz'Ciné J. Dupuis (H22)	Oz'Drone C. Lachowski (F10)	Oz'On L. Boucard (H12, H13, H14)	Oz&Go S. Thilloy (F09)	BDE F. Debeir (Accueil - Vie étudiante)					
11h00										
12h00										

CAP's & GO et implication Campus Ozanam

Les ateliers, les modules et autres activités du Campus Ozanam donnent lieu à une notation « implication Campus » reportée sur les bulletins chaque semestre.

Les compétences et attitudes professionnelles « savoir être » développées dans le cadre de l'implication Campus font l'objet, lors des conseils de classe de fin d'année, d'une remise de badges numériques : les CAPS's ; référentiel co-construit avec la région les Hauts de France.

Atouts supplémentaires sur un CV, les dix CAP's & GO sont déterminés selon les critères suivants :

- 1 > Adaptabilité, agilité
- 2 > Autonomie
- 3 > Connaissance et maîtrise de soi
- 4 > Curiosité
- 5 > Engagement, attitude positive
- 6 > Esprit d'équipe
- 7 > Esprit d'initiative
- 8 > Sens de la communication
- 9 > Sens de la relation
- 10 > Sens de l'organisation

2.3 Ouverture sur le monde professionnel

Semaine des métiers : Chaque filière peut organiser une semaine de rencontre, job dating, etc... avec des acteurs du secteur professionnel.

Association des anciens élèves : Formée de professionnels toujours en activité ou d'anciens professionnels, cette association collabore avec ses différents réseaux pour offrir aux apprenant(e)s des solutions de stages ou d'emplois. Permanence le mercredi matin au bâtiment H.

2.4 Le cadre de vie Campus Ozanam

Le CAMPUS est avant tout le lieu de vie des apprenant(e)s et il résulte de ce qu'ils y en font.

Délégués de classe

Pour assurer le bon déroulement de la vie de la classe, chaque promotion élit en début d'année scolaire ses représentants. En exerçant ses responsabilités de représentant, le délégué doit être une force de proposition constructive au service de la réussite de tous.

Il joue un rôle d'intermédiaire et d'interlocuteur privilégié en contribuant à établir de bonnes relations entre les apprenant(e)s et l'équipe pédagogo-éducative. Il participe notamment aux conseils de classe.

Parmi l'ensemble des délégués, deux d'entre eux sont choisis pour participer aux conseils d'établissement. Composé du chef d'établissement, d'enseignants, et membres du personnel, le

conseil d'établissement est un organe consultatif qui évoque le fonctionnement pédagogique, la vie sur le site, la gestion des équipements immobiliers ou matériels.

Bureau Des Etudiant(e)s

Le BDE (Bureau Des Etudiants) est composé d'apprenant(e)s du Campus Ozanam élu(e)s chaque année. Réel poumon de l'animation sur le Campus, il organise ou participe à l'organisation de différentes manifestations (Oz' Drone, Journée d'intégration, afterworks, etc...) afin d'assurer le bien être des étudiant(e)s. Chacun peut faire part de sa motivation auprès du BDE à participer activement à l'élaboration de manifestations mises en place par l'association ou à créer un nouveau club (ex : robotique, électronique...).

Conseil d'établissement

Des étudiants délégués représentent les étudiants du Campus Ozanam au conseil d'établissement du groupe OEC et participent à la vie démocratique du groupe.

Des organismes dédiés aux étudiants

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur bénéficie des services du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

De plus, le groupe OEC étant établissement associé à l'Université Catholique de Lille (La Catho), les étudiant(e)s du CAMPUS OZANAM bénéficient des tous les services de la vie étudiante (logement, santé, social, sport...) proposés par La Catho et regroupés dans « ALL » et qui propose un accompagnement dans la vie quotidienne en développant constamment de nouveaux projets au service des étudiant(e)s. Il est vivement recommandé de visiter leur site (<https://www.all-lacatho.fr>)

**LE CAMPUS OZANAM,
C'EST AVANT TOUT CE QUE VOUS EN FAITES !**

PARTIE 2 : LE REGLEMENT

La construction du projet et la réussite scolaire de chaque apprenant(e) sur le Campus Ozanam se font dans le respect mutuel. Le présent contrat donne le cadre de vie collective s'établissant au sein du Campus. Chaque apprenant(e) s'engage à le respecter et à le faire respecter. L'inscription d'un(e) apprenant(e) sur le Campus vaut adhésion au règlement présenté ci-après.

1- Accès – Entrées et sorties de l'établissement

Accès au Campus OZANAM

Pour les piétons

Les entrées et sorties s'effectuent par le portillon de l'entrée principale du Campus au 238, rue du Faubourg de Roubaix.

Un badge d'accès est transmis aux apprenant(e)s afin de sécuriser les lieux et doit être rendu à la fin de ses études.

Pour les 2 roues

Les apprenant(e)s utilisant un vélo ou un cyclomoteur entrent et sortent par le portail du Campus. Un espace de stationnement leur est mis à la disposition sur le côté du bâtiment H.

Pour des raisons de sécurité évidente, la circulation à bicyclette, cyclomoteur, moto est réglementée à l'intérieur de l'établissement. Il est indispensable de circuler au pas. Tout contrevenant engage gravement sa propre responsabilité civile et pénale.

Pour les automobilistes

Les apprenant(e)s disposant d'un véhicule automobile stationnent **en dehors de l'établissement**. Il est vivement recommandé d'utiliser les transports en commun.

Cartes étudiant(e)s

Une carte d'étudiant(e) est également fournie et est à présenter en cas de besoin au personnel éducatif de l'établissement. Cette carte atteste de l'inscription en enseignement supérieur et peut-être utilisée à l'extérieur autant que de droit.

2- Fréquentation scolaire

L'accueil et l'encadrement des apprenant(e)s du Campus OZANAM sont assurés du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h30

2.1 Horaires des cours

Le détail des horaires et temps de pause seront précisés dans les emplois du temps transmis en début d'année scolaire.

Régime des sorties

En dehors de leurs heures de cours, les apprenant(e)s sont autorisé(e)s à quitter l'établissement. Pour les besoins d'activités pédagogiques en cours de journée, les apprenant(e)s sont autorisé(e)s à quitter l'établissement après avoir obtenu un ordre de mission signé de l'enseignant(e) référent(e) pour le projet professionnel.

2.2 Assiduité

Les Sections de Technicien Supérieur font partie de l'enseignement supérieur du Lycée. A ce titre, la présence aux cours, travaux pratiques, stages et activités mises en place au sein du Campus OZANAM est obligatoire. Suivre une STS, c'est aussi se préparer à l'insertion professionnelle où l'assiduité et la ponctualité sont des qualités essentielles.

Nous rappelons également aux étudiants boursiers que toute absence injustifiée (ou au motif non recevable) peut entraîner une suspension de la bourse voire un reversement au CROUS pour les mensualités indûment perçues.

Absences en cours

Si vous savez que vous allez être absent, vous devez impérativement nous prévenir, soit en passant à l'accueil - bureau de la vie étudiante, soit en envoyant un email à fabrice.debeir@ozanam.eu **pour les formations initiales** et à karine.pottier@ozanam.eu **pour les formations en apprentissage**. Toutefois, il est demandé dans la mesure du possible de prendre ses rendez-vous médicaux, administratifs, etc... en dehors des heures de cours.

Pour qu'une absence soit considérée comme recevable, vous devez impérativement avoir un justificatif. Dans le cas contraire et sauf cas exceptionnel, elle sera considérée comme non-recevable.

- 1) Si les absences ne sont toujours pas régularisées au fur et à mesure, un email est envoyé en fin de semaine à l'apprenant(e) et à ses parents (avec copie au professeur principal) pour signifier à l'apprenant(e) qu'il doit impérativement passer à l'accueil dès le lundi suivant à 8h30 sous peine de non-recevabilité définitive de son/ses absence(s).
- 2) Si les absences non-recevables se sont répétées plusieurs fois pendant le mois : L'étudiant se

verra dans l'obligation de respecter un contrat d'assiduité signé conjointement par l'apprenant(e), un de ses parents et le responsable du Campus OZANAM. Un nombre d'absences trop important est susceptible d'engager la réorientation de l'apprenant(e) lors de la prise de décision du conseil de classe de fin de 1^{ère} année ; et remettre en cause la réussite de l'examen du BTS pour les 2^{èmes} années.

Rappelons que les absences en cours (justifiées et injustifiées) sont comptabilisées et notifiées sur chaque bulletin scolaire.

Les absences et retards sont consultables par l'apprenant(e) et sa famille sur Ecole Directe.

Absences à une évaluation

Les évaluations non officielles

Toute absence à un devoir ou interrogation entraîne systématiquement la note « 0 »

Il appartient à l'apprenant(e) d'expliquer directement à Fabrice Debeir le motif de l'absence qui jugera de sa recevabilité et le cas échéant transformera le « 0 » en absence.

Les évaluations officielles

La définition des épreuves ponctuelles et des situations de contrôle en cours de formation (CCF) est fixée sur arrêté par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Comme indiqué dans les textes officiels, « toute absence à une épreuve obligatoire est sanctionnée par la note zéro dans la mesure où cette absence est dûment justifiée. La moyenne du candidat est alors calculée en tenant compte de ce zéro. Toute absence NON JUSTIFIEE entraînera donc l'ELIMINATION DU CANDIDAT ».

Retards en cours - formations initiales

Si vous arrivez en retard, le professeur se réserve le droit de vous accepter ou non dans son cours.

Trois cas de figure peuvent alors se présenter :

- 1) Le professeur vous accepte et l'appel n'a pas encore été réalisé. Cela n'engendre pas de démarche particulière auprès de Fabrice Debeir.
- 2) Le professeur vous accepte et l'appel a déjà été réalisé. Le professeur vous signifie qu'il vous a noté absent. Vous bénéficiez de son cours et le professeur envoie un email rectificatif à Fabrice Debeir s'il souhaite que l'absence ne soit pas prise en compte. Sans cet email l'absence sera maintenue et à gérer comme une absence classique.
- 3) Le professeur ne vous accepte pas. Vous êtes noté absent et devez gérer l'absence comme une absence classique.

Retards en cours - formations en apprentissage

Vous devez impérativement passer au bureau de Fabrice Debeir afin de déclarer votre retard. Karine Pottier se chargera par la suite de vous contacter pour en connaître la raison.

Retards à une évaluation

Les évaluations non officielles :

Aucun retard n'est accepté et la note zéro est appliquée.

Les évaluations officielles :

Selon les consignes du rectorat, les retards sont tolérés.

3- Vie quotidienne

3.1 Communication

Toutes les informations relatives à l'organisation du Campus (emplois du temps, planning DS/Partiels et autres informations importantes) sont diffusées sur le site Ecole Directe : <https://www.ecoledirecte.com>

Il est impératif que vous consultiez ce site quotidiennement. Les codes d'accès seront communiqués en début d'année. Ces codes sont valables deux ans.

Pour toute demande ou complément d'information, l'apprenant(e) est prié(e) de se rapprocher de Fabrice Debeir (Bureau de la vie étudiante) ou Valérie Baronnet (Accueil administratif).

3.2 Contrôle des connaissances

Le contrôle continu permet à chaque apprenant(e) de faire état de ses connaissances tout au long de l'année et encourager ainsi un travail régulier dans chaque matière.

Des évaluations durant le temps de cours et hors temps de cours sont réalisées.

Règlement Partiels / Devoirs surveillés

Afin d'assurer les évaluations dans les meilleures conditions, il convient à chaque étudiant(e) de respecter ces quelques règles :

1- Ponctualité

Les apprenant(e)s sont priés d'être ponctuels et se présentent au moins 5 minutes avant l'épreuve. En effet, l'accès aux salles est strictement interdit à tout apprenant(e) qui se présente après la distribution des sujets. Le surveillant invite l'apprenant(e) retardataire à se présenter au bureau du directeur du campus, ou en son absence à celui du bureau de la vie étudiante ou de l'accueil administratif. **L'apprenant(e) retardataire se verra attribuer automatiquement la note de « 0 »**

2- Installation

Dès l'entrée en salle, le silence total est de rigueur. Les apprenant(e) déposent au fond de la salle leurs affaires personnelles non indispensables à la réalisation du devoir prévu et veillent à ce que les téléphones portables soient éteints.

Ils doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons.

3- Fraude

La communication entre apprenant(e) durant l'épreuve est prohibée et sera considérée comme fraude.

L'utilisation des téléphones portables (y compris pour regarder l'heure) et, plus largement, de tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations, est strictement interdite et sera considérée comme fraude.

La note « 0 » sera attribuée et un conseil de professeurs pourra être mis en place.

4- Sorties de salle

L'autorisation de sortie anticipée ou non sera notifiée sur le sujet.

L'apprenant(e) ne sera autorisé à se rendre aux toilettes qu'après 2 heures de composition et si possible, accompagné d'un surveillant.

Aucun candidat ne quitte la salle sans remettre personnellement sa copie (même blanche).

Le non-respect de ces quelques consignes entraîne une sanction disciplinaire et/ou une notation-sanction.

3.3 Périodes de stage

Pendant leur cursus, les apprenant(e)s sont tenu(e)s d'accomplir une période de stage (période fractionnable selon la spécialité du BTS). La nature de ces stages est étroitement liée à la formation théorique et pratique reçue pendant l'année. Les apprenant(e)s ont à trouver par eux-mêmes un lieu de stage, ce qui n'exclut pas si nécessaire, une aide de l'établissement.

Les rendez-vous pris avec les entreprises pour un entretien se déroulent dans la mesure du possible en dehors des heures de cours.

Tout stage, quel qu'il soit, fera obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'établissement, le professeur référent, le maître de stage et le chef d'entreprise et l'apprenant(e).

En cas de redoublement, le renouvellement du stage est obligatoire.

Tout apprenant(e) n'ayant pas accompli son stage, ou l'ayant interrompu, sans raisons majeures, et ayant causé de ce fait un préjudice à l'école et à l'entreprise d'accueil, ne sera pas admis(e) en 2^{ème} année.

3.4 Activités salariées

Dans le déroulement de l'année, aucune activité salariée ne doit mettre en péril d'une part, la réussite de l'apprenant(e) et d'autre part, le bon déroulement des enseignements. Cependant, consciente des difficultés que peuvent rencontrer ceux qui doivent concilier études et travail, l'équipe Campus les invite à se manifester auprès d'elle.

4- Attitude et comportement

4.1 Respect de soi et d'autrui

L'apprenant(e) s'engage à être attentif(ive) et à avoir une attitude positive à l'égard des autres apprenant(e)s, des professeurs, du personnel et des professionnels.

Dans cet esprit, **il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable en cours quel qu'en soit l'usage.**

Une tenue correcte et adaptée à un environnement professionnel est exigée. Dans le cas contraire, l'apprenant(e) ne sera pas admis(e) en cours.

Lors des manifestations festives organisées par le Bureau Des Etudiants, certaines règles de comportement sont définies au préalable et doivent être respectées par l'apprenant(e) tant pour sa sécurité ainsi que celle de ses camarades.

Chaque apprenant(e) s'engage à :

- Faire preuve de civisme. Nul n'a le droit d'obliger une personne à se soumettre à une autorité arbitraire pour lui faisant faire quelque chose qui le choque, qui le gêne ou qui l'abaisse. Tout acte humiliant ou dégradant sera répréhensible
- Respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à sa disposition.

4.2 Conduites addictives

Tabac

Depuis le 1er Février 2007, la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est en vigueur. Le principe général s'applique aux établissements scolaires de façon stricte. Dès lors, il est strictement interdit de fumer dans les locaux et les espaces extérieurs de l'établissement.

En cas de non respect du règlement, outre les amendes prévues par la loi et verbalisées par un officier assermenté, des sanctions internes pouvant aller d'un simple avertissement écrit au passage devant le conseil de discipline s'appliqueront.

Les apprenant(e)s du Campus qui fument, sont prié(e)s de le faire exclusivement, rue du Faubourg de Roubaix **en prenant soin de maintenir l'environnement propre.**

Drogues et alcool

Toute possession, diffusion, consommation de produits illicites ou de produits alcoolisés est totalement proscrite. Les apprenant(e)s contrevenant(e)s à la législation sur les stupéfiants feront l'objet d'un signalement aux autorités de police et de justice. Des sanctions internes seront également appliquées.

4.3 Perte et vol

Il est recommandé aux apprenant(e)s de ne jamais laisser leurs affaires personnelles sans surveillance, et de ne pas apporter objets de valeur dans l'établissement.

L'établissement décline toute responsabilité en cas d'objet perdu ou volé.

5- Charte d'usage du réseau informatique

Une Charte d'usage du réseau informatique définissant les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire est établie.

Les règles et obligations énoncées dans cette Charte s'appliquent à toute personne utilisant les réseaux et les serveurs informatiques du Groupe OEC.

La Charte d'usage du réseau informatique est transmise à tous les utilisateurs en début d'année scolaire. Elle est aussi disponible sur le site internet du Groupe OEC, rubrique Campus. Chaque utilisateur s'engage à la respecter.

6- Activités sportives

La salle de sport est accessible aux apprenant(e)s sur les créneaux de l'Association Sportive du lycée.

Chaque apprenant(e) peut participer aux activités physiques et sportives dans le respect des modalités de fonctionnement du sport pratiqué, le respect mutuel et la convivialité.

Toute pratique sportive dans l'établissement est facultative, toutefois, dès l'adhésion à une section sportive, il est souhaitable qu'une participation régulière aux activités constitue la règle commune.

7- Restauration

Il est interdit de prendre le repas dans les bâtiments d'enseignements (F et H). Seule une « pause café » y est autorisée.

Sur le Campus site OZANAM, les apprenant(e)s ont la possibilité de déjeuner à la cantine du Lycée Ozanam ou à la "Boutique du Chef" se situant au niveau du bâtiment C côté Lycée ou au Foyer étudiants sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

8- Foyer étudiants

Le foyer est un lieu dédié aux apprenant(e)s permettant de se détendre pendant les temps libres. Placé sous la responsabilité des apprenant(e)s, il est dans l'intérêt de tous de respecter le règlement intérieur de l'établissement.

9- Centre de Documentation et d'Information

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI), est un lieu ouvert à tous les membres de la communauté scolaire. Il est le lieu privilégié de la recherche personnelle et des activités pédagogiques de groupe sous la direction du documentaliste et/ou des professeurs. Les modalités de prêt de documents se fait sous la responsabilité du documentaliste.

Le CDI est accessible selon les horaires d'ouverture définis en début d'année scolaire et le planning hebdomadaire des activités, affiché sur sa porte d'entrée.

A noter que les apprenant(e)s peuvent se rendre sur leur temps libre à la Médiathèque de quartier Lille Saint-Maurice Pellevoisin, située à quelques pas du Campus.

10- Discipline

La vie de la communauté éducative s'organise autour des mêmes règles de vie collective. Pour permettre à chacun de trouver sa place au sein de cette communauté, ces règles doivent être suivies par tous.

En cas de non respect, la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire sera appliquée.

- Rappel à l'ordre (oral ou écrit)
- Contrat signé par l'apprenant(e), un de ses parents et le responsable du Campus OZANM et inscription au dossier de l'apprenant(e).
- Exclusion temporaire décidée par le directeur de site
- Exclusion définitive prononcée par le Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est une instance réunie par le Chef d'établissement lors d'un manquement grave d'un apprenant(e) aux règles de vie de l'établissement.

ACCUSE DE RECEPTION DU CONTRAT D'ETUDES

à remettre au Campus à la rentrée

Je soussigné (e)

Apprenant(e) en classe de :

**Atteste avoir pris connaissance du contrat d'études et
déclare y adhérer pleinement.**

Fait à _____, le _____

Signature de l'apprenant(e)